

Souci auprès d un service de contentieux

Par labrunette, le 18/12/2008 à 18:24

Bonjour,

j ai fais un crédit.

Aujourd hui, je suis en recouvrement auprès de c*******.

je les rembourses selon mes finances mais ils m appelent tous les jours, m envoient des courrier constamment et telephonent chez mes voisins quand ils n arrivent pas a me joindre. ils m ont dit que si je voulais faire un dossier de surendettement, ils refuseraient la demande... que dois je faire?

et jusqu ou on t il le droit d aller dans leurs démarches?

Par chaber, le 19/12/2008 à 07:26

Vous pouvez proposer un échéancier mais il faudra absolument le respecter. Le moindre manquement le rendrait caduc.

Les sociétés de recouvrement n'ont pas à méler des tiers (vos voisins) à vos affaires personelles.

Par ellaEdania, le 19/12/2008 à 13:35

Bonjour,

je crois que cette société de recouvrement a déjà dépassé les limites légales. Sachez qu'ils

n'ont aucun pouvoir coercitif et que vous avez la possibilité de porter plainte pour harcèlement.

Je vous invite à lire à titre d'exemple ce post : http://www.experatoo.com/droits-des-contrats/porter-plainte-contre-intrum_25096_1.htm. Mais il y en a beaucoup d'autres écrits entre autre par superve et gloran. Utilisez le moteur de recherche en haut à droite pour connaître d'autres affaires ressemblant à la votre.

Je vous invite également à lire ce post-it sur le surendettement : http://www.experatoo.com/droit-comptable-fiscal/commission-surendettement_25077_1.htm.

J'espère que tout ceci pourra vous aider, je reste néanmoins disponible pour toute autre question.

Bon courage,

Cordialement.

Par labrunette, le 20/12/2008 à 14:54

Merci a vous pour ces conseils.